

Le Rappel

Journal municipal de Larouche

Août 2021

Vol. 135



SOMMAIRE

Le mot du maire	2
Le mot d'un conseiller	3
Vie municipale	5
Loisirs et sports	12
Informations diverses	16

Prochaine réunion du conseil : 13 septembre à 19h30

Le mot du maire

L'été tire à sa fin et malheureusement pour la grande majorité des gens, les vacances aussi. Deux choses qui passent trop vite. Nous espérons tous que la troisième vague du COVID-19 soit la dernière, mais l'augmentation des nouveaux cas avec des variants plus contagieux, nous plonge dans une quatrième vague avec la rentrée. Nous voulons tous en finir avec ce fléau, mais pour ce faire nous devons continuer d'être rigoureux avec les mesures sanitaires et surtout se faire vacciner.



Vent de changements à la municipalité

Beaucoup de changements se pointent à l'horizon au cours de la prochaine année.

D'abord avec les élections municipales qui s'en viennent, il y aura du changement à la table du conseil, notamment au poste de maire, comme je vous l'ai déjà annoncé.

Au niveau administratif, Amélie Pageau, qui cumule présentement les postes d'agente de développement et de directrice générale adjointe, part en congé maternité au cours du mois de septembre pour une période de 9 mois. En remplacement d'Amélie, nous venons d'embaucher Caroline Lemieux au poste d'agente de développement. Madame Lemieux a déjà travaillé à ce poste en remplacement d'un congé de maladie en 2014 et nous avons été très satisfaits de ses services. Je souhaite donc la bienvenue à Caroline et je suis confiant que vous apprécierez ses services.

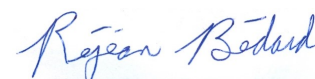
Au printemps 2022, notre inspecteur municipal, Denis Chouinard, prendra sa retraite. Le conseil municipal doit donc combler ce poste, en plus de prévoir une période d'accompagnement.

Vers la fin de 2022, ce sera au tour de Martin Gagné de quitter son poste de directeur général pour prendre sa retraite. Le futur conseil devra donc encore là prévoir son remplacement en plus d'une période d'accompagnement.

Finalement Gilles Boudreault, qui s'occupe des finances et de la comptabilité deux jours par semaine, envisage aussi de prendre sa retraite à la fin de 2022.

En ces temps de pénurie bien réelle de main-d'œuvre, il est extrêmement difficile de combler des postes. C'est en jonglant avec ce contexte que le futur conseil devra rechercher des candidats ayant une formation dans les domaines pertinents. Surveillez donc les offres d'emploi qui seront publiées au cours de l'an prochain afin qu'on puisse combler ces postes.

Bonne fin d'été!



Le mot d'un conseiller

Bonjour,

Mon nom est Denis Lalonde, je suis conseiller municipal à Larouche depuis les 29 dernières années (élu en mars 1993). Par la présente, je vous annonce que je ne me représenterai pas aux élections municipales du 7 novembre prochain. Comme plusieurs de vous le savez,



ma conjointe et moi avons décidé d'aller habiter en permanence à notre chalet, situé en bordure de la baie Cascouia, mais malheureusement du côté de l'ancienne municipalité de Lac-Kénogami, donc dans Ville de Saguenay.

Je profite de l'occasion pour vous remercier de m'avoir fait confiance pour vous représenter au niveau de la gestion administrative, politique et règlementaire municipale au cours de toutes ces années.

J'ai eu le privilège de siéger avec de nombreux conseillers municipaux ainsi que sous 3 maires différents, avec chacun ses traits de caractère, qualités et préoccupations. Je salue la bravoure, le dévouement, et l'implication de messieurs Réjean Bédard, Réjean Lévesque et Maurice Lessard, sous lesquels j'ai siégé, ainsi que de monsieur Jean-Claude Duperré qui était maire lors de notre arrivée à Larouche et avec lequel j'ai siégé en tant que conseiller municipal de 2003 à 2009. Il me faut souligner l'intérêt soutenu de monsieur Duperré, car celui-ci assiste encore régulièrement aux réunions du conseil municipal et y participe activement, même s'il ne fait plus partie des élus. Voilà un homme qui, selon la formule consacrée, a sa municipalité tatouée sur le cœur.

Je remercie aussi l'ensemble des personnes impliquées dans la gestion au quotidien de la municipalité, car j'ai constaté au cours de ces 29 années, que chaque employé prenait à cœur le développement, le bien-être, la qualité de vie, la sécurité et le bonheur de l'ensemble des citoyens de notre communauté.

J'adresse un merci spécial aux deux directeurs généraux avec lesquels j'ai eu le plaisir de travailler. En effet, messieurs Paul-Henri Munger et Martin Gagné ont su m'aider continuellement dans l'avancement et la réalisation de mes différents dossiers et m'ont fait mieux comprendre le fonctionnement de la gestion d'une municipalité.

En tant que conseiller municipal j'ai eu l'opportunité et la chance de collaborer à l'avancement de différents dossiers dont l'achat de camions à incendie, d'un camion à ordures, de la distribution de bacs de compost, de m'opposer à l'installation d'un

Le mot d'un conseiller

incinérateur à BPC, d'engager des personnes pour travailler à différents postes à la municipalité, d'acheter des tracteurs, du mobiliers, etc, pour les besoins municipaux. Je me suis prononcé sur des enjeux environnementaux, économiques et autres, répartir des budgets, (2,3 M \$ en 2021), prioriser des travaux, etc. J'ai aussi eu la chance de travailler avec différents comités, dont nos pompiers volontaires; permettez-moi de saluer leur dévouement et leur courage. Ils méritent notre admiration.

Pour la suite des choses...

Il y a une élection municipale le 7 novembre prochain

Mon expérience a été très intéressante tout au cours de ces 29 années. Je vous encourage à vous impliquer en présentant votre candidature pour, peut-être, devenir un de nos représentants et ainsi pouvoir participer à la gestion de notre communauté (je dis « notre », car même si je n'habite plus directement à Larouche, j'y possède encore un terrain). Je me sentirai toujours comme faisant partie de cette communauté qui a su bien nous accueillir, Louise et moi, en 1979 en tant que nouveaux résidents.

Salutations et remerciements!

Denis Lalonde

Bientôt ex-conseiller municipal - siège no 1



The poster features a blue and white color scheme with a stylized landscape background. At the top right is the logo of the M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY, which includes a sun, mountains, and water. Below the logo is a blue box with the word "LAROUCHE". The main title "COLLECTE DES ENCOMBRANTS" is in large, bold, black letters, followed by the date "23 SEPTEMBRE 2021". To the left, there is an illustration of a dark grey cabinet and a teal sofa with a television on it. To the right, a blue arrow points from the text to a blue cloud-like shape containing the address "ÉCOCENTRE DE JONQUIÈRE 2330, rue de la Métallurgie".

M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY

LAROUCHE

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

23 SEPTEMBRE 2021

Nous vous invitons à conserver vos encombrants jusqu'à la collecte ou de vous en débarrasser à l'écocentre le plus près de chez-vous.

ÉCOCENTRE DE JONQUIÈRE
2330, rue de la Métallurgie

POUR VOUS ASSURER QUE VOS MATIÈRES RÉSIDUELLES SOIENT COLLECTÉES, SUIVEZ CES CONSIGNES.

**** Dans le cas contraire, votre bac ne sera pas collecté.*



AVIS PUBLIC **PROCÉDURE DE DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE**

Le conseil municipal a adopté, lors de sa réunion du 2 août dernier, le deuxième projet du règlement 2021-405, apportant des amendements au règlement de zonage 2015-341.

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 2 août 2021, le conseil municipal de Larouche a adopté le règlement numéro 2021-405 intitulé: **MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – RÈGLEMENT 2021-405 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER DES USAGES DANS CERTAINES ZONES ET D'AUTORISER DES USAGES SECONDAIRES AUX COMMERCES EXISTANTS ET DE CORRIGER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS EN CONSÉQUENCE.**
2. En vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, pris dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement, toute procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter appliquée en vertu du chapitre IV du Titre II de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités est remplacée jusqu'à nouvel ordre par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours.
3. Par conséquent, les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en transmettant à la municipalité une demande écrite à cet effet sur laquelle figurent les renseignements suivants:
 - le titre et le numéro du règlement faisant l'objet de la demande;
 - leur nom;
 - leur qualité de personne habile à voter (voir les conditions au bas de l'avis);
 - leur adresse (voir les précisions au bas de l'avis);
 - leur signature.

Vie municipale

4. Il est possible de formuler une demande de scrutin référendaire en utilisant le formulaire disponible sur le site web de la municipalité (larouche.ca) sur la page d'accueil dans la section *Nouvelles*.
5. Dans le cas où le nom de la personne ne figure pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant son droit d'y être inscrite.
6. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 8 septembre 2021 à 23h59.
7. Toute personne qui assiste une personne habile à voter incapable de signer elle-même sa demande doit y inscrire:
 - son nom;
 - son lien avec la personne habile à voter (conjoint, parent ou autre);
 - dans le cas où la personne habile à voter ne serait ni un parent ni un conjoint, une déclaration écrite selon laquelle elle n'a pas porté assistance à une autre personne qui n'est pas un parent ou un conjoint au cours de la procédure de demande de scrutin référendaire;
 - une mention selon laquelle elle a assisté la personne habile à voter,
 - sa signature.
8. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2021-405 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 137. Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
9. Le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire sera publié à la réunion ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 13 septembre 2021.
10. Toute copie d'un document d'identification transmis avec une demande sera détruite à la fin de la procédure de demande de scrutin référendaire.
11. Le règlement peut être consulté au larouche.ca, section *Documentation*, onglet *Règlements*.

Vie municipale

CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDATAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

À la date de référence, soit le 17 août 2021, la personne doit:

- être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

OU

- être une personne physique⁴ ou morale⁵ qui, depuis au moins 12 mois, est:
 - ◊ propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité;
 - ◊ occupante unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
 - ◊ copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter de la municipalité.

⁴Cette personne doit être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

⁵La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant

Vie municipale

d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

Pour avoir le droit de formuler une demande de scrutin référendaire, tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise doit être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande de scrutin référendaire en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.

Pour avoir le droit de formuler une demande de scrutin référendaire, une personne morale doit avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui exercera ce droit. Cette résolution doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.

PRÉCISIONS CONCERNANT L'ADRESSE DEVANT FIGURER SUR UNE DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE

L'adresse devant être inscrite sur une demande de scrutin référendaire est, selon la qualité donnant à la personne habile à voter le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité:

- l'adresse de domicile, dans le cas d'une personne habile à voter domiciliée sur le territoire de la municipalité;
- l'adresse de l'immeuble, dans le cas d'une personne habile à voter qui est propriétaire unique ou copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
- l'adresse de l'établissement d'entreprise, dans le cas d'une personne habile à voter qui est occupante unique ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec :

Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier au 418 695-2201, poste 3601 ou par courriel à mgagne@larouche.ca .

DONNÉ À LAROCHE, le 17 août 2021.



Martin Gagné
directeur général et secrétaire-trésorier

Offre d'emploi Journalier aux travaux publics



La municipalité de Larouche vous offre l'occasion de vous épanouir au sein de son équipe en tant que journalier aux travaux publics.

Description

Sous l'autorité du contremaître des travaux publics, le journalier aux travaux publics devra :

- Participer aux opérations liées à l'entretien des diverses propriétés de la municipalité, tels que l'ensemble du réseau routier, les réseaux d'aqueduc et d'égout, l'entretien des propriétés, des équipements et le matériel roulant;
- Exécuter différents travaux techniques et manuels;
- Toute autre tâche demandée par le contremaître des travaux publics.

Qualifications exigées

La personne recherchée devra :

- Détenir un permis de conduire de classe 5;
- Avoir des connaissances dans les domaines suivants, un atout :
 - ◇ menuiserie, plomberie et électricité;
 - ◇ infrastructures municipales;
 - ◇ différents équipements;
- Être débrouillarde.

Conditions de travail

- Emploi de type temporaire, durée prévue de 2 mois avec possibilité de prolongation ou de rappel;
- Le salaire et les conditions de travail sont en fonction de la convention collective de travail des employés municipaux ;
- Horaire de travail de 40 heures (du lundi au jeudi de 7h à 17h et le vendredi de 8h à midi);
- Occasionnellement, l'employé sera appelé à travailler en dehors de ces heures;
- Conditions de travail et avantages sociaux concurrentiels;
- Date prévue d'entrée en fonction: septembre 2021.

Pour postuler

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae **avant le 7 septembre 2021, 15h**, par courriel à dg@larouche.ca.

NOTE : Le générique masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Vie municipale

Bibliothèque Lucette-Douillard



Reprise de l'horaire régulier À partir du mardi 7 septembre

Mardi de 18h30 à 20h

Mercredi de 14h à 20h



Chute à livres

La bibliothèque met à votre disposition deux chutes à livres ! La première est aménagée à l'extérieur de l'hôtel de ville au 610, rue Lévesque et l'autre se situe au 709, rue Gauthier au Centre communautaire. Il est donc très facile pour tout le monde de retourner les documents empruntés lorsque la bibliothèque est fermée. Nous remercions les abonnés qui placent leurs livres dans des sacs de plastique avant de les déposer dans la chute à livres !



L'équipe

Johanne Bergeron, France Bouchard, France Dufour, Michel Corneau, Doris Fortin, Martine Fradet, Mona Gagné, Juliana Gagnon, Robert Leblond, Yolande Tremblay, Gabrielle Voisine et Sylvie Voisine (responsable).

Pour nous joindre

418 695-2201 poste 3609

Facebook : Bibliothèque Lucette-Douillard de Larouche



ACTIVITÉS DE LOISIRS

Programmation automne 2021

KARATÉ

Lieu : Grande salle, Centre communautaire

Horaire : lundi de 18h à 19h (débutant) – de 19h à 20h (avancé)

Début des cours : lundi 13 septembre

Durée : 12 semaines

Tarif : 110 \$ /session + frais d'examen

Kimono : 45 \$ (enfant 5 ans et plus), 55 \$ (adulte)

Inscription : Sur place le lundi 13 septembre dès 17h30

Information: Sensei Jean-François Laforge, 418 480-7220



COURS DE PEINTURE À L'HUILE

Lieu : Grande salle, Centre communautaire

Horaire : lundi à 13h

Durée : 13 septembre au 13 décembre

Tarif : 13 \$/cours

Inscription : Claudette Duchesne, 418 343-3954



LES PEINTRES DU MARDI

Peinture libre pour tous. Peu importe votre niveau.

Lieu : Grande salle, Centre communautaire

Horaire : mardi de 8h30 à 15h30

Début des rencontres : en continu

Tarif : gratuit

Information : Johanne Bergeron, 418 542-3873



Loisirs et sports

HATHA-YOGA

Avoir un tapis de sol et vêtements confortables.

Lieu : local 304, Centre communautaire

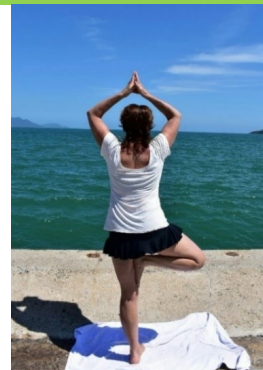
Horaire : mardi de 14h à 15h30

Début des cours : mardi 7 septembre

Durée : 10 semaines

Tarif : 150 \$ /session (payable en 2 versements)

Inscription : Carole Gauthier, 418 668-1717



ATELIERS DE CHANT

Lieu : local 304, Centre communautaire

Groupes : enfants (7-11 ans), ados (12-17 ans) et adultes .

Horaire : jour à confirmer. Enfants : 15h30

Ados et adultes : 18h30

Début des cours : semaine du 20 septembre

Durée : 12 semaines

Tarif : 150 \$ /session, rabais familial de 25 \$ à partir de la 2^e inscription

Possibilité de cours privés pour ados et adultes

Inscription : Claudine Coulombe, 418 293-7763



ZUMBA (12 ANS ET PLUS)

Lieu : Grande salle, Centre communautaire

Horaire : mardi à 18h30

Début des cours : mardi 7 septembre

Durée : 14 semaines (7 septembre au 7 décembre)

Tarif : 120 \$

Inscription : Isabelle Gagné, 418 695-5992



ATELIER DE FABRICATION DE MOUCHES

Matériel fourni pour fabriquer 2 mouches par soirée.

Lieu : local 304, Centre communautaire

Horaire : mercredi de 19h à 21h

Début des ateliers : 22 septembre

Fréquence et durée : rencontres bimensuelles de septembre à avril

Tarif : 40 \$ /année (essai gratuit)

Inscription : Alain Simard, 581 234-4222



Loisirs et sports

ZUMBA KIDS JUNIOR (4-6 ANS)

ZUMBA KIDS (7-11 ANS)

À apporter : espadrilles, bouteille d'eau, vêtements de couleurs vives (chandail, pantalon, tuque ou casquette).

Lieu : Grande salle, Centre communautaire

Horaire : mercredi de 18h à 18h30 (4-6 ans) et de 18h45 à 19h30 (7-11 ans)

Durée : 14 semaines incluant le spectacle (8 septembre au 8 décembre)

Tarif : 75 \$ /enfant (4-6 ans), 100 \$ /enfant (7-11 ans)

Inscription : Isabelle Gagné, 418 695-5992



CLUB 4-H DE LAROUCHE

Pour les jeunes de 6 à 12 ans

Lieu : 3^e étage, Centre communautaire

Horaire : lundi de 18h15 à 19h30

Début des activités : 13 septembre

Durée : septembre à juin

Tarif : 100 \$ (matériel inclus)

Inscription : contactez Sébastien Lessard
au 418 769-0984



MONT-GYM (SALLE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE)

Salle d'entraînement accessible 24h/24, 7 jours/7.

Lieu : salle 212, hôtel de ville

Tarif régulier : 1 mois (35\$)

2 mois ou plus (25\$/mois)

Puce d'accès (dépôt de 20\$)

Information et inscription : Maxime Larouche

418 695-2201, poste 3605



Promotion :

Un mois gratuit sur abonnement de 6 mois, 3 mois gratuits sur abonnement de 12 mois.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

418 695-2201 poste 3605 ou loisirs@larouche.ca

Loisirs et sports

Sondage d'appréciation des parcs

La Commission des loisirs tient à connaître votre niveau d'appréciation des parcs existants de la municipalité. Ce sondage nous permettra de mieux cerner les besoins de la population. Nous pourrons ainsi mieux cibler nos interventions pour accroître la qualité et la diversité de nos parcs, espaces verts et installations sportives. Le sondage est disponible sur la page Facebook de la Commission des loisirs de Larouche (**@loisirs.larouche**), veuillez le compléter avant le 15 septembre.



Pêche au lac de l'Aqueduc

La saison estivale de pêche au lac de l'Aqueduc se terminera le 12 septembre prochain. Pour plus d'informations concernant l'inscription, la réglementation et la location de chaloupe, visitez notre site web dans l'onglet *Vivre à Larouche*, section *Sports, culture et loisirs*.



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE CISION – Saguenay–Lac-Saint-Jean + hebdomadaires régionaux

Implantation de bandes rugueuses sur la route 170 à Saguenay

Mise en place d'un projet pilote pour améliorer la sécurité des cyclistes

Saguenay, le 20 août 2021. – Le ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, M^{me} Andrée Laforest, annoncent la mise en œuvre d'un projet pilote d'implantation de bandes rugueuses sur les accotements en bordure de la route 170, du kilomètre 166 au kilomètre 175, entre l'arrondissement de Jonquière et la municipalité de Larouche.

Les travaux débuteront le 23 août prochain et s'échelonneront sur environ une semaine. La fermeture d'une voie par direction sera nécessaire du lundi au vendredi, entre 7 h et 20 h, afin que les travaux puissent être effectués en toute sécurité. Les cyclistes sont invités à éviter le secteur pendant la durée des travaux.

La présence de bandes rugueuses sur les accotements permet d'alerter les conducteurs somnolents ou distraits afin qu'ils réalisent qu'ils ont quitté leur voie. Cela constitue une mesure de sécurité éprouvée pour réduire les sorties de route et protéger les cyclistes qui circulent sur l'accotement.

Ce projet pilote, novateur par sa présence sur une route nationale, mettra à l'essai différents types de bandes rugueuses afin de tenir compte du confort des aménagements pour les cyclistes. Le Ministère a collaboré avec les associations cyclistes afin de bien répondre aux préoccupations et attentes du milieu.

Le Ministère compilera de diverses manières les commentaires et réactions obtenues à la suite de l'implantation des bandes rugueuses. Ces données guideront les futures actions dans le domaine de la sécurité routière et du cyclisme sur route.

Citations

« La belle grande communauté de cyclistes rassemblée dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean pourra certainement apporter beaucoup à ce projet pilote. La sécurité des adeptes de vélo, autant en zone urbaine qu'en milieu rural, demeure une priorité pour votre gouvernement et ce nouvel aménagement en est un bel exemple. »

Informations diverses

François Bonnardel, ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie

« Je suis très heureuse du début des travaux et de la mise en place de nouvelles bandes rugueuses adaptées aux besoins des cyclistes, lesquelles contribueront sans aucun doute à augmenter l'utilisation du transport actif dans le secteur. L'implication de notre région dans ce projet pilote permettra l'amélioration de la cohabitation entre les différents usagers de la route, et ce, au bénéfice de l'ensemble du Québec. »

Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Faits saillants

- Le projet pilote permettra de valider la faisabilité du déploiement de telles mesures sur d'autres routes du Québec dans les prochaines années et de préciser les conditions favorables à ces aménagements.
- Un premier aménagement, d'une longueur d'environ 4,5 km, a été réalisé à la fin de 2020 sur le boulevard Pierre-Laporte, entre les rues Mountain et Robitaille, à Granby.
- Un autre projet pilote est planifié pour 2021, soit sur la route 132 dans la région de la Chaudière-Appalaches.
- En fonction des résultats, des bandes rugueuses pourraient être implantées ailleurs au Québec.

Suivez-nous sur [Twitter](#), [Facebook](#) et [Instagram](#).



Informations diverses

Travail de rue dans la municipalité de Larouche

Un intervenant accessible à tous, autant aux adolescents qu'aux adultes

Que vous désiriez jaser, des conseils ou que vous viviez une période plus difficile, vous pouvez me contacter. Je suis intervenante de formation et outillée pour vous aider! Au besoin, mon rôle est de vous référer vers les ressources du milieu.

N'hésitez pas à me contacter Marie-Pier (appels et textos).
Des rencontres virtuelles sont également possibles.

Marie-Pier
418 944-1290



Protection du lac du Camp



Comment restaurer une bande riveraine ?

S'abstenir de tondre le gazon et laisser faire la nature sont d'excellentes pratiques à adopter. Il est possible de planter progressivement des espèces végétales indigènes tout en conservant la vue sur le lac.

Responsabilité des propriétaires

Il est nécessaire d'obtenir un permis du service d'urbanisme de Larouche avant d'exécuter des travaux sur votre terrain, mais aussi dans votre bande riveraine.

Tous les travaux de construction, de rénovation, d'agrandissement, de démolition, de puits, d'installation septique, de construction de quai et de modifications à votre bande riveraine doivent faire l'objet d'une vérification par le service d'urbanisme. Après avoir analysé la conformité de votre projet, celui-ci émettra un permis et/ou un certificat d'autorisation.

Il est donc recommandé de planifier vos projets à l'avance, car des documents peuvent être exigés, ce qui peut entraîner des délais !

Pour en savoir plus sur les demandes de permis : <https://www.larouche.ca/documentation/urbanisme>
Pour informations sur l'environnement et les cours d'eau : environnement.gouv.qc.ca

Informations diverses

Cercle de Fermières de Larouche



Assemblée générale annuelle

L'AGA aura lieu le mercredi, 8 septembre 2021, au 709, rue Gauthier (Centre communautaire) à 12h30.

Bienvenue aux anciennes et aux nouvelles et au plaisir de se rencontrer à nouveau !



Recrutement 2021-2022

Le coût de l'adhésion est de 30\$ pour l'année, afin d'accéder à la plus grande association féminine du Québec. Aussi, vous recevrez la revue *L'Actuelle* et rencontrerez des femmes motivées, qui désirent partager leur savoir et leur passion des arts textiles (tricot, couture, tissage, bricolage, etc.).



Pour plus d'informations, veuillez contacter France Bouchard au 418 482-1964

Resto-Bar La Grenouille

Horaire jusqu'au 4 septembre inclusivement

Lundi et mardi : Fermé

Mercredi au vendredi : 16h à 20h

Samedi : 8h à 20h

Dimanche : 8h à 19h



À compter du 5 septembre, nous serons fermés temporairement pour une durée indéterminée, dû à un manque de personnel et à l'achalandage qui est moindre durant l'automne. Nous travaillerons sur nos projets à venir pour l'été 2022.

Le propane sera toujours disponible durant cette période, vous devrez appeler au 418 820-7784, afin de céduer une rencontre pour remplir votre bonbonne. Ne soyez pas gênés d'appeler, il nous fera plaisir de vous servir !

